

# ACTIONS NON REALISEES

---

## **FICHE ACTION 9 – Expérimenter le montage de produits et la mise en marché**

### **Rappel**

Le PNR LAT souhaite expérimenter la création, la promotion et les circuits de vente de produits de tourisme de nature, composés de prestations adaptées et complémentaires : hébergements, sites, accompagnateurs...

### **Objectifs principaux**

Valoriser le capital nature et l'image du PNRLAT comme espace de nature préservée.

Contribuer par une nouvelle activité à l'économie touristique et au maintien d'emplois dans le territoire du PNR.

Élargir les périodes d'activité touristique, au printemps et à l'automne, époques propices à la découverte de la nature.

Accompagner et fédérer les acteurs professionnels volontaires, hébergeurs et guides nature, organismes locaux du tourisme, autres acteurs...

### **Raisons de la non réalisation de l'action**

Pour des produits de tourisme de nature cohérent avec ses valeurs, son identité touristique et de qualité, le PNR LAT a souhaité s'appuyer sur un réseau de prestations marquées : hébergements, sites, guides naturalistes...

Toutefois, compte-tenu des délais nationaux de lancement opérationnel de la marque VPNR et malgré l'importante implication du PNR LAT dans la rédaction des documents cadres nationaux, le réseau des bénéficiaires de la marque n'a pu localement émerger avant 2017 ; 2017 et 2018 étant consacrés prioritairement aux audits et à la réalisation des différents outils de communication/promotion ou animations de réseau.

Cette action devra donc être reconduite pour la CETD 2019-2023.

## **FICHE ACTION 10 – Mettre en produits sur la cible famille/enfants**

### **Rappel**

Cette action est complémentaire à l'action 9.

Il s'agit de construire des produits compétitifs sur la cible « Famille » qui dépassent la simple agrégation de prestations et services simplement « accessibles » aux familles, par ailleurs souvent jugés trop classiques ou standard.

Les objectifs sont simples :

- satisfaire parents, ou grands-parents, et enfants dans chaque composante de la chaîne de services qu'est le séjour touristique ;
- être en capacité de proposer des activités originales et de qualité différentes selon la classe d'âge de chaque enfant, ses affinités...

## **Objectifs principaux**

Renouveler et rajeunir les clientèles touristiques du Val de Loire.

Séduire les clientèles familiales de proximité pour du court séjour.

Répondre aux attentes des familles pour un séjour de vacances « nature » dans le PNR LAT.

Conforter les partenaires du PNRLAT organisateurs de découvertes ciblées sur les familles.

Former les acteurs sur l'animation « enfants/famille »

Contribuer par cette activité au maintien d'emplois dans le territoire.

Élargir les périodes d'activité touristique aux vacances scolaires de printemps et d'automne, favorables à la découverte de la nature.

Encourager et accompagner les prestataires volontaires, hébergeurs, autres acteurs d'activités famille/enfants, organismes locaux du tourisme.

## **Raisons de la non réalisation de l'action**

Pour des produits de tourisme de nature, ciblés « Famille », le PNR LAT a souhaité s'appuyer sur un réseau de prestations marquées : hébergements, sites, guides naturalistes...

Toutefois, compte-tenu des délais nationaux de lancement opérationnel de la marque VPNR et malgré l'importante implication du PNR LAT dans la rédaction des documents cadres nationaux, le réseau des bénéficiaires de la marque n'a pu localement émerger qu'en 2017 ; 2017 et 2018 étant consacrés prioritairement aux audits et à la réalisation des différents outils de communication/promotion ou animations de réseau.

Cette action devra donc être reconduite pour la CETD 2019-2023.

## **FICHE ACTION 14 - Collecter et valoriser les thématiques du patrimoine culturel immatériel**

### **Rappel**

Le Val de la Loire est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « paysages culturels vivants » ; paysages résultant pour une grande partie de pratiques, de savoir-faire, de connaissances, transmises de génération en génération, notamment oralement.

Une mise en tourisme de ce patrimoine culturel immatériel peut répondre aux attentes actuelles des « touristes » qui aiment qu'on leur raconte une parcelle de l'histoire des lieux où ils séjournent.

Dès 2004, autour du thème du vin, le PNR LAT est précurseur en matière de collectage oral. La matière collectée représente toujours aujourd'hui un bien précieux mais sa valorisation par des films de longue durée est inadaptée pour prétendre retenir l'attention des publics touristiques.

L'action est envisagée comme suit :

- entreprendre une nouvelle campagne de collectage sur un thème emblématique du patrimoine culturel du PNR ;
- valoriser sous des formes plus actuelles les collectages réalisés.

PNR LAT – CETD 2014/2018

*Actions non réalisées*

## Objectifs principaux

Activer et recueillir la mémoire des témoins d'un patrimoine en voie de disparaître.

Mettre en avant le patrimoine culturel immatériel en réponse aux attentes des touristes.

Proposer une offre touristique différenciée dans le PNR LAT.

Associer les habitants dans la reconnaissance et la transmission de leur identité culturelle.

Mobiliser des habitants et acteurs locaux autour d'un projet patrimonial.

Former les bénévoles associatifs et les Ambassadeurs sur les méthodes de collectage.

Expérimenter de nouvelles formes de valorisation des récits et témoignages : TIC...

## Réorientation du projet initial

### → Réalisation d'une collecte de patrimoine immatériel mais sans lien direct avec les paysages inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO

La chargée de mission du PNR LAT responsable de l'action « Collecter et valoriser les thématiques du patrimoine culturel immatériel » de la CETD est celle en charge de la culture et de la Maison du Parc. Aussi, en 2014, la thématique centrale à la Maison du Parc étant l'alimentation, le comité de pilotage qu'elle anime décide de réaliser prioritairement une série de portraits photographiques et sonores pour mettre en lumière des agriculteurs et artisans motivés par une production locale et de saison. Parmi eux, des lauréats du « concours Écotrophée », des cuisiniers de restauration scolaire, des producteurs et des artisans engagés.

À cette occasion, le photographe, David DARRAULT, la comédienne Clarisse LÉON et l'ingénieur son Pascal MARCAULT vont à leur rencontre et livrent le lien intime qui les unit à leur territoire, leurs animaux et/ou leurs produits. Ce collectage est valorisé dans une exposition, mise à disposition des acteurs du territoire, notamment l'été à l'occasion des marchés de producteurs.

## **FICHE ACTION 15 - Expérimenter l'écomobilité à l'échelle d'une Communauté de communes**

### Rappel

Les projets d'écomobilité à des fins touristiques ou de loisirs ont pour ambition de diffuser auprès du public de bonnes pratiques de mobilité durable et de favoriser une découverte « plus douce » des richesses des territoires ruraux. Ils sont vecteur de développement local lorsque les territoires sont situés à proximité de ou lorsqu'ils concernent des régions très peu denses, situées à l'écart des grands axes de circulation routière. Ces projets contribuent ainsi à renforcer la complémentarité ville/campagne.

La création de destinations écomobiles et la création de services d'écomobilité peuvent accroître l'attractivité de territoires ruraux pour le tourisme et renouveler l'image d'une destination. Par ailleurs, la mise en place de systèmes écomobiles pour les touristes peut être une chance de conforter un service de transport du quotidien pour les habitants. L'écomobilité touristique doit être pensée en lien avec le potentiel d'aménagement d'un territoire et les besoins de ses habitants.

Dans le cadre de sa CETD, le PNRLAT ambitionne d'expérimenter un projet d'écomobilité touristique.

## Objectifs principaux

Accroître l'accessibilité du PNR LAT sans voiture depuis les villes de proximité pour les touristes et favoriser les pratiques de loisirs, sports de nature ou détente des habitants.

Diversifier l'offre touristique du PNR LAT et renforcer son attractivité, en proposant une offre de séjours sans voiture et/ou en développant une offre d'itinérance.

S'inscrire dans des politiques plus vertueuses en matière environnementale.

## Raisons de la non réalisation de l'action

Pour un projet cohérent de développement d'une offre de séjour sans voiture, l'échelon intercommunal s'impose. Le PNR a donc recherché une communauté de communes ou d'agglomération susceptible d'être intéressée pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet, avec l'aide technique du PNR. Mais, dès 2015 et jusqu'en 2018, la loi NOTRe entraîne un important travail de réorganisation de compétences, ressources humaines, locaux... de ces EPCI qui ne laisse pas de place à un tel projet.

Aussi, faute de porteur de projet, le PNR ne peut démarrer cette action.

Pour sa CETD 2019-2023, il souhaite s'engager à développer et promouvoir une offre d'itinérance. Pour préparer cette future action, il a d'ores et déjà :

- transféré son expériences de création d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre, vtt, cyclo et canoë et assisté les communautés de communes ou d'agglomération dans leurs réalisations ;
- pris contact avec tous les chargés de mission tourisme des communautés de communes ou d'agglomération pour recenser l'offre de randonnée, tester et sélectionner ses randonnées « coups de cœur » ;
- intégré au cahier des charges de son futur site Internet (2019), une rubrique « itinérance ».

## **FICHE ACTION 16 - Expérimenter une destination « Accessibilité pour tous »**

### Rappel

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances rend obligatoire l'accès à tous, y compris aux personnes souffrant de handicaps, d'ici au 1er janvier 2015, dans l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP).

Or, aujourd'hui, indépendamment de la nécessaire application de cette loi, les clientèles en situation de handicap représentent une niche intéressante pour le secteur du tourisme. Par ailleurs, les aménagements réalisés dans le cadre d'une politique d'accessibilité touristique permettent de répondre également aux attentes d'une clientèle et population vieillissantes.

Mais, pour escompter des retombées économiques significatives, il est primordial de proposer un projet de mise en accessibilité « globale » d'un territoire permettant aux personnes en situation de handicap de profiter au maximum de leurs loisirs et vacances. Ces personnes ont besoin qu'on leur propose une destination comprenant : une diversité de prestations touristiques, des services de vie quotidienne adaptés et regroupés dans un périmètre géographique resserré, limitant les déplacements. Il s'agit donc de passer du site

au territoire adapté. C'est ce concept que souhaite expérimenter le PNR LAT à l'échelle d'une commune.

### **Objectifs principaux**

Participer à l'enjeu du progrès social en permettant au plus grand nombre d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale dans des conditions privilégiées de sécurité et de confort d'usage.

Diversifier l'offre touristique du PNR LAT et capter une nouvelle clientèle.

### **Raisons de la non réalisation de l'action**

Pour mettre en œuvre cette action, le PNR a recherché une commune susceptible d'être intéressée pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet, assistée techniquement du PNR. Il s'est naturellement tourné vers la commune de Montsoreau qui présente les avantages suivants :

- elle accueille la Maison du Parc, labellisée « Tourisme et Handicap » (4 handicaps) ;
- avec son château, ses caves troglodytiques, ses vins, ses moulins, sa brocante mensuelle (...), son rythme se cale sur le rythme de l'activité touristique, indispensable à son développement ;
- ses élus sont particulièrement vigilants aux évolutions de ce secteur d'activité et aux nécessaires adaptations de l'offre à la demande.

La commune de Montsoreau étant très intéressée, un comité de pilotage se réunit pour définir le projet. Il est constitué de représentants de la commune et de la communauté de communes, de l'Office de Tourisme, d'associations « handicaps » et des commerçants.

Les membres s'accordent sur les étapes suivantes :

- réaliser un support de communication synthétique présentant le descriptif des services proposés par les prestataires touristiques intéressés pour informer les personnes en situation de handicap des conditions concrètes d'accueil dans ces établissements ;
- proposer à ces prestataires des pistes d'améliorations de l'offre pour ces clientèles ;
- créer un parcours de découverte de la commune accessible ;
- sensibiliser et former les prestataires touristiques partenaires du projet à l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- conventionner pour un partenariat avec l'agglomération de Saumur.

Toutefois, lors de la mise en œuvre de ces étapes, le PNR et la commune font les constats suivants :

- les prestataires touristiques font savoir ne pas être en capacité financière de réaliser les aménagements recommandés par les services compétents de l'Etat et de l'ADT pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- les travaux pour réaliser un cheminement de découverte de la commune accessible aux personnes en situation de handicap et respectueux des prescriptions de l'ABF sont incompréhensibles avec le budget communal.

Par conséquent, le projet est abandonné.